

Conseil d'Administration de l'INRA, séance du 20 juin 2006 à Montpellier
Compte-rendu de l'élue SUD

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2006-06-30 ;
 - Contrat d'objectifs de l'INRA 2006-2009 ;
 - Relations entre l'INRA et le CIRAD ;
 - Décision modificative n° 2 au budget primitif 206 ;
 - Modification des statuts du GIE LABOGENA ;
 - Point d'information sur les projets de RTRA (Réseau Thématique de Recherche Avancée) : Montpellier et Ecole d'Economie de Paris ;
 - Questions diverses :
- Modalité de mise en œuvre du décret du 26 avril 2006 instituant une indemnité spécifique pour les fonctions d'intérêt collectif (ISFIC),
Dons et Legs

Ce Conseil aux « champs », commence avec un bon retard, consécutif à celui de l'avion des « parisiens », retard que la présidente du CA cherchera vainement à rattraper tout au long de la matinée...en montrant son impatience lors des interventions des représentants du personnel, trop longues à son goût !

Pas facile, dans ce contexte, d'intervenir pour l'élue SUD, qui fait pour la première fois connaissance avec cette solennelle assemblée, en suppléance du représentant titulaire également « aux champs »... ceux de son Unité, réquisition saisonnière oblige !

La séance commence par la présentation du Centre de Montpellier par son président, Monsieur Itier, célébrant le passage d' « Agropolis » à « Agropolis International », Centre que la DG avait sans doute intentionnellement choisi pour y annoncer le rapprochement INRA-CIRAD. Puis nous commençons avec beaucoup de retard l'examen des points à l'ordre du jour.

L'approbation du PV de la séance précédente est rapidement expédiée.

Contrat d'objectifs de l'INRA 2006-2009.

Ce contrat d'objectif s'inscrit dans la continuité du document d'orientation englobant la même période, adopté par le CA du 20 octobre 2005. Il est, selon la présidente de l'INRA, le résultat de discussions approfondies avec les tutelles.

M. Jacques Samarut, du conseil scientifique de l'INRA, donne un avis globalement favorable, accompagné de quelques recommandations :

- Sur la forme : il trouve le document hétérogène.
- Sur le fond, il préconise :
 - un rapprochement avec l'enseignement supérieur par des « alliances sélectives » et plus d'ouverture aux masters.
 - une ouverture plus large aux chercheurs étrangers et pas seulement européens.
 - une forte priorité pour l'objectif n° 9 (attractivité de l'INRA)

Ce document fait ensuite l'objet de nombreuses critiques de la part des élus du personnel, notamment CGT et CFDT, qui expriment leurs inquiétudes, en particulier, vis à vis d'un contrat de dupes sans engagement réel du gouvernement, le manque de moyens humains et financiers et l'absence de perspectives pour une recherche sur le long terme.

Madame Guillou interrompt les uns après les autres chacun des représentants du personnel, leur demandant d'abrèger leur déclaration. Face à cette pression, l'élue SUD propose de lui communiquer l'expression écrite de Sud-Recherche, (**cf en annexe 1 le texte complet**), la présidente s'engageant à la joindre, dans son intégralité, au PV du CA¹.

Nous y rappelons que le contenu de ce contrat décline logiquement « *le document d'orientation 2006-2009* » sur lequel nous avons exprimé notre profond désaccord lors du CA d'octobre 2005, et nos craintes sont hélas plus que confirmées :

- sur les enjeux, le manque d'ambition face aux défis est patent. Ce contrat accentue les mariages d'intérêts avec le secteur privé, sous couvert d'UMT (*Unités Mixtes de recherche*) de RMT (*Réseaux mixtes thématiques*), de plates-formes régionales de transfert en agronomie et pôles de compétitivité. Et nous sommes encore plus inquiets que l'an dernier lorsque nous voyons le sort qui attend nombre d'Unités Expérimentales, dont l'avenir est compromis...
- s'agissant des chercheurs, le principal objectif est de réformer la procédure de recrutement pour « *la rendre plus ouverte et l'adapter à la disparition de la limite d'âge pour les CR2* », en retrait le souci affirmé de la Direction de l'INRA de maintenir prioritaire le recrutement en CR2 au plus près de la thèse.

On a l'impression, dans ce contexte, que tout le laborieux discours autour de la « démocratie scientifique » (sic !), de « méthodes participatives »... ne sert qu'à redresser l'image écornée de l'INRA, comme s'il suffisait de déformer le miroir pour se refaire une beauté !

Le représentant du ministère de la recherche tente sans doute de nous rassurer en déclarant que si des postes vont être supprimés dans la fonction publique, la recherche va bénéficier de création d'emplois, en majorité, statutaires. Il affirme aussi que l'argent dédié à l'ANR ne réduit pas la dotation des EPST. Il pense que ce contrat d'objectif est un bon contrat (rien d'étonnant venant de sa part !) et qu'il traduit bien le contrat d'orientation (ce qui est loin de nous rassurer !).

Ce document est ensuite soumis au vote du CA : 5 voix contre (2 CGT, 2 CFDT, 1 SUD), l'élue de la CFTC-INRA s'abstenant.

Relations INRA-CIRAD

Nous prenons connaissance, **en séance même**, de la lettre de mission adressée à Madame Guillou, par les ministres de la recherche et de l'agriculture. (**cf. annexe 2**), ce qui réduit de fait ce point de l'ordre du jour à une seule séquence d'information.

La présidente de l'INRA dispose de 6 mois pour poser les bases d'un rapprochement INRA-CIRAD dans les domaines suivants : la zoonose, maladies infectieuses émergentes, l'horticulture, au sens anglo-saxon du terme (Avignon-Montpellier) - ceci pour le court terme - et chimie verte, sciences humaines et sociales, système agraire, bio-informatique, modélisation, pour le moyen terme

Les demandes d'éclaircissement ont principalement concerné :

- Rapprochement ou fusion ?

¹ Simultanément, la Présidente du CA confirme que le droit de réponse de l'élue SUD concernant le CA précédent sera également joint au PV (réponse à l'affirmation erronée de Madame Guillou concernant les jugements des tribunaux sur la reconnaissance du syndicat à l'INRA) cf. notre CR du CA de mars 2006

Pour Monsieur Buère, représentant le ministère de l'agriculture, « *Il n'est absolument pas question d'une fusion, nous avons besoin des 2 instituts... pour émerger à l'international* » ce rapprochement permettra «*de rassembler les compétences... accroître l'efficacité d'ensemble* » et, enfin « *entretenir un meilleur partenariat avec les filières professionnelles* » (mais lesquelles ? toujours les mêmes, celles de l'agro-industrie ?).

- Pourquoi le CIRAD, et pas le CEMAGREF et l'IRD ?

Pour Madame Guillou, « *Le chantier est strictement CIRAD –INRA* », En ce qui concerne l'IRD et le CEMAGREF, « *Si un jour cela devient souhaitable... nous verrons bien quand cela aura une pertinence scientifique* ». Monsieur Matheron, directeur du CIRAD, cache pourtant mal son inquiétude : « *Il faut que les choses soient claires, on n'est pas dans une perspective de fusion* », « *Le CIRAD tient à garder son identité, d'où nécessité de respect mutuel de la part des grands aînés, le CIRAD y sera attentif* »

- Quid de la différence des statuts actuels d'EPST et d'EPIC ?

Selon Monsieur Matheron, « *Pour l'instant, ne parlons pas des statuts, nous essaierons de les combiner de manière positive. Sur les UMR, on a des difficultés mais on va essayer de les surmonter.* » Le concept d'UMR n'était pas prévu pour les EPIC, d'où une difficulté d'adaptation au système.

Monsieur Riba déclare « *qu'en ce qui concerne la mobilisation des chercheurs, à l'échelle internationale, nous ne sommes pas dans une position correcte* », il développe en 4 points l'intérêt de ce rapprochement :

- Approche globale stratégique comparée aux collègues anglo-saxons
- Collaborer pour promouvoir des approches comparatives
- Clarifier des activités trop mêlées
- Tirer profit du fait qu'il y a 2 statuts, EPIC et EPST. ; ne pas voir cette situation comme un handicap, mais plutôt comme un atout.. (!!!)

Dossier à suivre en relation avec les élu-es SUD au C.A. du CEMAGREF.

Décision modificative n° 2 du budget primitif 2006,

Il s'agit d'un ajustement traditionnel, en cours d'année, concernant un budget primitif 2006 sur lequel nous avons émis un vote négatif fin 2005.

Abstention de l'élue SUD sur les mesures techniques de cette DM 2.

Modification des statuts du GIE LABOGENA,

Sud-Recherche étant opposé à des GIE incluant le recrutement de personnel propre sur statut privé, vote négatif de l'élue SUD.

Questions diverses

Modalité de mise en œuvre du décret du 26 avril 2006 sur l'ISFIC (indemnité spécifique pour les fonctions d'intérêt collectif), réservé jusqu'à présent aux directions nationales et régionales.

La modification du dispositif augmente le montant maximum de cette prime et élargi la liste des bénéficiaires potentiels aux DU (Directions d'Unités). Le budget annuel alloué à l'ISFIC est, de ce fait, plus que doublé (932 000 Euros) et son montant individuel maximum atteint désormais 12 000 Euros, avec majoration possible de 50 % pour la crème (quota de 10%) des bénéficiaires ! A L'INRA, cette prime d'appoint des uns va ainsi dépasser le salaire de nombreux agents : bonjour les inégalités !!

Le syndicat SUD-Recherche est opposé, par principe, à toute prime individualisée de fonction ou de responsabilité dont le principal objectif est de diviser les personnels, et parfois même les bénéficiaires potentiels !

Dans le cas présent, nul doute que le critère des « effectifs » pour sélectionner les DU (Directeurs d'unité) bénéficiaires de l'ISFIC suscitera émoi, sachant que c'est au sein des petites Unités qu'il est concrètement le plus difficile de « déléguer » - en les répartissant entre plusieurs personnes - les responsabilités inhérentes à cette fonction !

L'élue SUD a bien évidemment voté contre le projet proposé !

Anne Allaria, juillet 2006

ANNEXE 1

Expression de SUD-Recherche sur le projet de contrat 2006-2009

« En préalable, nous dénonçons le cadre de ce « contrat » de dupes où seul l'INRA s'engage dans un « *cadre d'action pluriannuel partagé* ». Le souvenir des fortes amputations de crédits en cours d'année 2003, puis de la tentative de supprimer 110 postes de titulaires est encore si vivace au sein des Unités (tant auprès des directions d'équipe que des personnels) que cette démarche imposée n'a désormais plus aucune crédibilité en interne !

Sur le contenu, qui décline logiquement « *le document d'orientation 2006-2009* » sur lequel nous avons exprimé notre profond désaccord lors du CA d'Octobre 2005, nos craintes sont hélas plus que confirmées :

- sur les enjeux, le manque d'ambition face aux défis est patent. Ne prenant toujours pas en compte la logique des dégâts causés par le modèle « productiviste », porté par les lobbies agro-industriels, ce contrat accentue les mariages d'intérêts avec le secteur privé, sous couvert d'UMT (Unités Mixtes de recherche) de RMT (Réseaux mixtes thématiques), de plate-forme régionales de transfert en agronomie et pôles de compétitivité... Quelle que soit la sauce d'accompagnement, l'objectif est donc toujours le même : rendre les résultats des laboratoires toujours plus « attractifs » pour les entreprises, comme cela est crûment dit s'agissant de la valorisation... Bonjour la Recherche publique !
- Et nous sommes encore plus inquiets que l'an dernier lorsque nous voyons le sort qui attend nombre d'Unités Expérimentales, dont l'avenir est compromis... à défaut, pour certaines, de mariages forcés avec les « milieux professionnels concernés » !
- " Et nous sommes aussi plus inquiets lorsque nous y lisons, par exemple, que s'agissant des chercheurs, le principal objectif est de réformer la procédure de recrutement pour « *la rendre plus ouverte et l'adapter à la disparition de la limite d'âge pour les CR2* », pouvant laisser entendre que vous êtes partisan de retarder l'âge de ces recrutements. Devant les représentants du personnel en CAPN, vous avez affirmé le souci de la Direction de l'INRA de maintenir prioritaire le recrutement en CR2 au plus près de la thèse. S'il s'agit d'une réelle volonté, il est encore temps de nous rassurer en l'affichant par écrit dans ce document public.
- On a l'impression, dans ce contexte, que tout le laborieux discours autour de la « démocratie scientifique » (sic !), de « méthodes participatives »... ne sert qu'à redresser l'image écornée de l'INRA, comme s'il suffisait de déformer le miroir pour se refaire une beauté ! La défiance vis-à-vis de nos travaux n'est pas le fruit de l'ignorance des citoyens comme vous feignez de le croire mais bien d'une analyse critique de notre partenariat quasi exclusif avec le secteur agro-industriel productiviste.

Pour notre part, nous continuons à revendiquer :

- Une ouverture réelle de l'INRA sur tous les acteurs de la société, sur ceux de l'Agriculture durable... en commençant par son Conseil d'Administration.

- Une écoute de ses personnels à tous les niveaux de concertation, nationalement, au sein des Départements de Recherche, des Centres et des Unités... La catastrophe S2i aurait peut être pu être ainsi évitée !
- Des recrutements de titulaires dans tous les métiers et niveaux de qualification, avec la reconnaissance du sous-classement existant, une politique transparente de mobilité. Et un plan de titularisation des précaires en place.
- Une amélioration du cadre statutaire : relèvements des indices de recrutements et de l'amplitude de carrière.
- Un statut de droit public pour tous les doctorants, et une charte d'accueil pour les stagiaires.

Ceci pourrait être la base d'un réel contrat d'objectifs d'un service public de recherche soucieux de son rôle et respectueux de ses agents.

ANNEXE 2 - INRA / CIRAD

LETTRE de Mission adressé par les 2 Ministres de tutelle à la Présidente de l'INRA

Paris, le 19 juin 2006

Madame la Présidente,

Le gouvernement souhaite qu'une réflexion soit conduite pour dégager une stratégie commune entre l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), en liaison avec le Centre National du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et Forêts (CEMAGREF). L'objectif est de conforter l'offre de compétences de la recherche française en agronomie et en gestion des ressources biologiques, notamment en direction des pays en développement et des pays émergents.

Conjointement avec le président du CIRAD, et en y associant celui du CEMAGREF sur les thèmes pouvant concerner cet organisme, votre mission sera de mener une réflexion permettant à vos organismes d'accroître leur efficacité et leur ouverture internationale. Pour cela, vous vous attacherez à proposer les évolutions de structures et d'organisation permettant de renforcer l'ensemble du potentiel de recherche français dans ces domaines. Cette réflexion devra être menée dans les six mois et pourra mettre à profit l'ensemble des outils créés par le Gouvernement dans le cadre de la loi de programme pour la recherche le 18 avril 2006.

Des instructions similaires ont déjà été adressées aux responsables du CIRAD et de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) dans des lettres de mission dont vous trouverez une copie ci-jointe.

Vous assurerez pour l'INRA la conduite de l'ensemble du processus et vous veillerez à la mobilisation de ses ressources opérationnelles et fonctionnelles. Il vous reviendra d'assurer l'information et la consultation de votre conseil d'administration, ainsi que du personnel de l'INRA.

Les services du ministère en charge de l'agriculture et du ministère en charge de la recherche assureront l'accompagnement de cette réflexion.

Nous vous proposons d'examiner ses résultats à mi-parcours, au bout de trois mois, et d'organiser ensuite des rendez-vous plus fréquents adaptés à la maturation du projet conjoint.

A l'issue de cette phase d'élaboration, vous assurerez, pour la partie vous concernant, la mise en œuvre des propositions, incluant un calendrier et des modalités de suivi, qui auront été discutées et retenues par les tutelles et validées par les conseils d'administration.

Nous savons que nous pouvons compter sur votre engagement pour mener à bien cette mission dont les enjeux sont majeurs pour la recherche française et son rayonnement.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs. »

François GOULARD, Ministre délégué à l'Enseignement Supérieur de la Recherche
Dominique BUSSEREAU, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche